

Référence courrier : MAN2021-80

Mandelieu, le 10 octobre 2021

De : Secrétariat Général de la Ligue Athlétisme de la Région Sud PACA

Aux : Clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA et ceux de la Ligue de Corse.

Objet : Règlement de la 1/2 finale des championnats de France cross-country 2021 (aussi support des championnats régionaux Région Sud PACA benjamins et minimes).

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA et de la Ligue de Corse, vous trouverez ci-dessous le règlement de la 1/2 finale des championnats de France de cross-country 2021 qualificative pour les championnats de France 2021 se déroulant les 13 et 14 novembre à Montauban. Cette compétition se déroulera le samedi 30 et le dimanche 31 octobre 2021 sur la base de loisir François Léotard à Fréjus.

Attention.

Pour la saison automnale de cross-country 2021 il n'y aura pas de changement de catégorie au 1^{er} novembre 2021. Cela signifie qu'un athlète qui court le 30 ou le 31 octobre 2021 lors de la demi-finale des championnats de France dans une catégorie effectuera les France dans la même catégorie !

CSO et CR Running

REGLEMENT DE LA DEMI FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2021

Le présent règlement est applicable pour la 1/2 finale des championnats de France qui aura lieu le samedi 30 et dimanche 31 octobre 2021 à Fréjus (83) et qui sera aussi support des championnats régionaux de la Région Sud PACA pour les jeunes catégories (benjamins et minimes).

L'ensemble des épreuves concerneront les catégories de benjamins à masters masculin et féminin.

Seuls les détenteurs d'une licence Compétition de la FFA peuvent y participer sous réserve que ce soit celle de la saison 2021-2022.

La Ligue de la Région Sud PACA a confié cette organisation au club de l'AMSL Fréjus et elle est coordonnée conjointement par la Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation de Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA.

Les athlètes de la ligue de Corse sont invités à participer à cette compétition comme lors des éditions précédentes.

Le championnat de relais mixte fait l'objet d'une **Annexe 1** en fin de document.
Les horaires, distances et plan sont en **Annexe 2** en fin de document.

1. Principes

La Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA souhaite redonner toute sa place au Cross-Country et permettre aux athlètes de concourir dans de bonnes conditions dans le respect des règles sanitaires pour la sécurité de tous et dans le respect des règlements sportifs de manière à assurer l'équité entre les participants.

2. Généralités

Cette compétition permettra de se qualifier pour le championnat de France de cross 2021 qui se déroulera le dimanche 14 novembre à Montauban (relais cross le samedi 13 novembre). Elle sera support du championnat régional de la Région Sud PACA de cross-country y compris de relais cross.

12 épreuves sont au programme de cette de cross-country plus les deux relais mixte le samedi.

Femmes :

- Benjamines (individuelles et par équipes)(championnat régional uniquement)
- Minimes (individuelles et par équipes)(championnat régional uniquement)
- Cadettes (individuelles et par équipes) }
- Juniors (individuelles et par équipes) } une seule course regroupant les deux catégories
- Cross-long Elite femmes (individuelles scratch, espoirs, masters M0, M1 et M2 et + et par équipes)
- Cross-court (individuels scratch, espoirs et par équipes)

Hommes :

- Benjamins (individuels et par équipes) (championnat régional uniquement)
- Minimes (individuelles et par équipes) (championnat régional uniquement)
- Cadets (individuels et par équipes)
- Juniors (individuels et par équipes)
- Cross-long Elite Hommes (individuels scratch espoirs, M0 et par équipes)
- Cross-court (individuels scratch, espoirs et par équipes)
- Masters (individuels M1, M2 et + et par équipes)

Relais cross Mixte : deux catégories (Jeunes U20 et TTC). Voir règlement spécifique en annexe. Un titre et des podiums seront décernés pour chacun de ces relais. Ces épreuves se dérouleront le samedi 30 octobre.

Des récompenses sont prévues dans le cadre de cette compétition selon les modalités définies par la Ligue ou les Ligues.

3. Protocole sanitaire

Chaque personne de plus de 12 ans accédant au site de compétition (athlètes, dirigeants, entraîneurs, officiels et accompagnateurs/spectateurs) sera dans l'obligation de posséder un pass sanitaire à jour.

Pour rappel le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h (ou 48h pour les tests antigéniques pour les voyages vers certaines destinations, comme la Corse, les collectivités d'outre-mer et l'Union européenne)

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le personnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct pour les tests antigéniques et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le [portail SI-DEP](#). Sur TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application est à la main du patient.

Les délais en vigueur pour la validité des tests (72h ou 48h selon les cas) sont stricts au moment de l'entrée sur le site de l'évènement.

Dans le cas des voyages vers la Corse, les collectivités d'outre-mer et les pays de l'Union européenne, les autotests sous la supervision de professionnels ne sont pas recevables. Seuls les tests RT-PCR et/ou antigéniques sont acceptés.

Ligue d'Athlétisme Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Maison régionale des Sports,

809 bd des Ecureuils 06210 Mandelieu

Tél : 04.92.97.49.77 / Fax : 04.92.97.49.78

Courriel : mandelieu@lapaca.fr

Site internet : www.ligueathletismepaca.athle.fr

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Attention à compter du 15 octobre les auto-tests ne sont plus valables !

Dans tous les cas et toutes les situations il conviendra d'éviter les trop grands rassemblements de personnes, de respecter une distanciation physique minimale et de porter le masque autant que possible.

Des contrôles du pass'sanitaire seront effectués à l'entrée du site. Tous les athlètes ne passant pas par ce contrôle seront déclassés si jamais ils étaient amenés à prendre part aux épreuves. Les non athlètes ne pourront accéder au site de compétition. Il est de la **responsabilité** des dirigeants du club dont le de veiller à ce **qu'aucun manquement** ne soit relevé.

4. Engagements

L'engagement est à la charge des clubs. Elle devra intervenir impérativement avant le **jeudi 28 octobre à 23h59**. Les engagements se feront en ligne sur le site internet de la Ligue de la Région Sud PACA selon les modalités habituelles. A partir de la catégorie Espoir, il conviendra, aux clubs, d'inscrire les athlètes dans la course à laquelle ils doivent participer (cross-court, cross long Elite ou Masters pour les masculins seulement / se reporter aux descriptif des courses).

Trop d'athlètes absents d'un même club lors de ce championnat (+ de 10% d'absents par rapport aux inscriptions), obligerait la CR Running de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA, à envisager des sanctions financières (pénalités correspondant au surplus de travail inutile estimé à 2 € par athlètes).

Il n'y aura aucun engagement sur place.

Aucun athlète extérieur aux ligues de la Région Sud PACA ou de Corse ne pourra prendre part à ces compétitions.

Il est interdit à un athlète de participer à 2 courses durant la même journée. Si, c'est le cas, aucune des deux performances ne sera prise en compte. Un athlète pourra disputer le relais mixte le samedi et à une autre course le dimanche.

Seules devront être engagées, les équipes souhaitant participer aux relais cross mixte et ce en précisant la catégorie (jeunes ou TCC) avec la liste nominative des athlètes (2 féminines et 2 masculins)

6. Classement par équipes

- Les clubs n'ont pas à effectuer de dépôt d'équipe (sauf pour les relais cross mixte).
- Le classement sera établi sur les 4 premiers coureurs d'un club sur 6 athlètes au total.
- Ces classements tiendront compte de la règle d'un muté ou d'un étranger par équipe.
- En cas d'égalité de points, c'est le classement du 4^{ème} athlète qui départagera les 2 équipes.
- Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe sur un podium et ceci pour toutes les catégories.

7. Qualification aux championnats de France de cross-country

Un athlète est susceptible d'être qualifié pour le championnat de France lorsqu'il apparaît avec la mention **qi / individuel** sur les classements (après extraction des athlètes qualifié **qe /équipe**) dans la limite des quotas.

Toutefois seule la liste des qualifiés sur le site fédéral fait foi. Chaque club doit vérifier que ses athlètes y figurent bien.

Les qualifications des équipes sont définies dans le tableau ci-dessous. Une seule équipe par club ne pourra être qualifiée pour les championnats de France.

Qualifications équipes aux championnats de France.

Hommes					Femmes			
Ma	C Long Elite	C Court	JU	CA	C Long Elite	C court	JU	CA
3	3	3	3	3	2	4	3	3

Qualifications relais cross mixte aux championnats de France.

Relais cross mixte jeunes (U20)	Relais cross mixte TTC
2	2

Attention lors des championnats de France le relais cross mixte se courra la samedi 13 novembre.

Qualifications individuelles aux championnats de France.

Hommes						Femmes					
Ma	Elite S et M0	C Court	Elite ES	JU	CA	Ma	Elite S et M0	C Court	Elite ES	JU	CA
15	10	10	8	17	18	5	8	12	7	12	18

Désengagement. Les athlètes et les équipes ayant obtenus leur qualification pour les championnats de France et qui ne souhaitent pas participer aux championnats de France à Montauban les 13 et 14 novembre 2021 devront obligatoirement se désengager sur place ou au plus tard le lundi 1er novembre avant 23h59. Cela permettra de qualifier d'autres athlètes et d'autres équipes permettant ainsi de maintenir des quotas importants de qualifiés pour l'année 2022.

8. Intercomités minimes.

Malgré le contexte actuel et le manque de lisibilité il a été décidé, pour maintenir l'excellente dynamique de la catégorie minime, d'effectuer un classement intercomités. Celui-ci se fera sur les 10 premières filles et les 10 premiers garçons de chaque comité départemental. Les comités 04 et 05 concourront ensemble. Les résultats seront obtenus par une extraction des résultats des deux courses minimes. Les trois premières équipes départementales seront récompensées tant chez les filles que les garçons.

9. Tenue

Les athlètes doivent impérativement porter le maillot distinctif de leur club (ceux des clubs associés doivent avoir le maillot du club référent).

10. Dossards

La Ligue est chargée de distribuer les enveloppes contenant les dossards à remettre aux clubs.

Toutefois, il est de la responsabilité du club d'effectuer la distribution à ses athlètes en conformité avec le listing joint (dossard nominatif). Toute erreur relevée à l'arrivée d'une course entrainera la disqualification de l'athlète.

11. Litiges et réclamations

Tous les cas de litige ou de contestation seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition seul habilité à le faire.

Pour rappel, toute réclamation doit se faire dans les 30' qui suivent l'affichage des résultats auprès du juge arbitre de la compétition. Celle-ci doit être déposée par le représentant du club sur la compétition et accompagné d'un chèque de caution de 50€ qui sera encaissé si le club est débouté de sa demande.

12. Droit à l'image

La ligue d'athlétisme de la Région Sud PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

13. Environnement

Il est demandé aux clubs d'être particulièrement vigilant sur le respect du site de la compétition. La ligue se donne le droit de sanctionner un club si un comportement irrespectueux était constaté.

RAPPEL : toutes les décisions concernant ces championnats de Cross-Country ont été proposées par la Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation et validé par le Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Veillez recevoir nos sincères et plus vives salutations sportives.

P/O le Président, Jean-François ROUILLE

Le Secrétaire Général de la Ligue Athlétisme de la Région Sud PACA, Jérôme NICAULT



Annexe 1

RELAIS-CROSS

Le relais mixte, support du championnat régional et qualificatif pour le championnat de France se déroulera à **Fréjus le samedi 30 octobre 2021**.

En fonction du nombre d'équipes participantes, il sera donné 1 ou 2 départs.

Le relais mixte se déroulant le samedi, les athlètes seront exceptionnellement autorisés à participer aux compétitions du dimanche avec leur club respectif.

Règlement technique :

Les équipes seront composées de quatre athlètes avec l'obligation d'avoir deux féminines et deux masculins. L'ordre des coureurs est imposé : Masculin-féminin-masculin-féminin les années paires et **Féminin-masculin-féminin-masculin les années impaires (2021)**.

Pour le classement TTC, l'équipe pourra se composer d'athlètes de la catégorie junior à la catégorie master,

Pour le classement -20ans, l'équipe pourra se composer d'athlètes des catégories cadets et juniors mais chaque équipe à l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.

Dans le cas où il y aurait peu d'équipes engagées l'organisation se réserve la possibilité de n'effectuer qu'un seul départ mais dans ce cas les équipes inscrites en catégorie -20ans auront un classement séparé de l'épreuve TTC. Elles ne pourront pas prétendre au classement TTC.

En fonction des profils des parcours, chaque relayeur effectuera une boucle d'environ 2km. Une zone de passage de relais de 20m sera identifiée sur le parcours.

Les athlètes y échangeront un brassard ou tout autre moyen d'identification fourni par l'organisation qu'ils devront garder jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée par le dernier relayeur.

Qualifications relais cross mixte aux championnats de France pour la Région SUD PACA.

Relais cross mixte jeunes (U20)
2 équipes

Relais cross mixte TTC
2 équipes

Annexe 2

PROGRAMME, DISTANCES, HORAIRES ET PLAN DE LA COMPETITION

Samedi 30/10/2021

ANIMATION DEPARTEMENTALE DE CROSS (réservé aux jeunes licenciés du comité départemental du VAR)

CHAMPIONNAT REGIONAL DE RELAIS CROSS

15H30	RELAIS CROSS JEUNES	Départ + 4 X 2 boucles de 1km + arrivée
16H30	RELAIS CROSS ADULTES	Départ + 4 X 2 boucles de 1km + arrivée



Ligue d'Athlétisme Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Maison régionale des Sports,

809 bd des Ecureuils 06210 Mandelieu

Tél : 04.92.97.49.77 / Fax : 04.92.97.49.78

Courriel : mandelieu@lapaca.fr

Site internet : www.ligueathletismepaca.athle.fr

Dimanche 31/10/2021

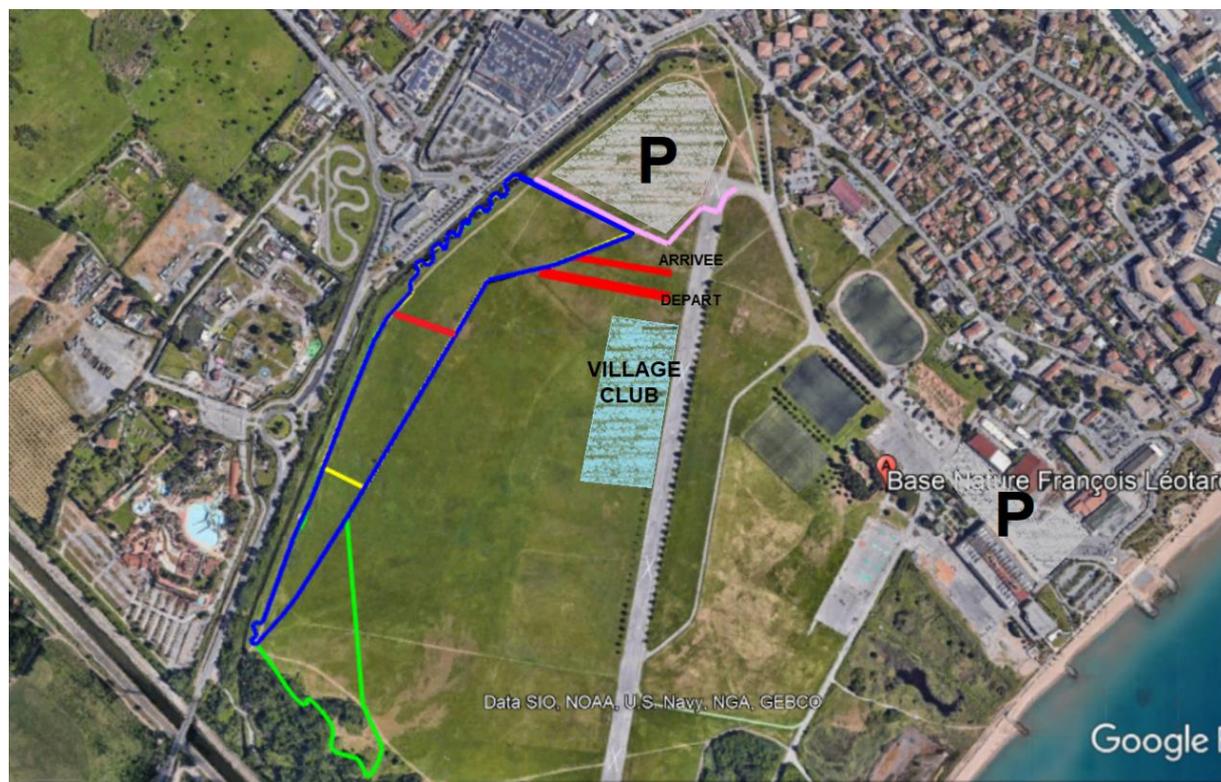
DEMI-FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS ET CHAMPIONNAT REGIONAL.

HORAIRES	CATEGORIES	BOUCLES	DISTANCE
9h45	BEF	D + 2km + A	2450m
10h05	BEM	D + 2.5km + A	2950m
10h30	MIF	D + 1km + 2km + A	3450m
11h00	MIM	D + 1km + 2.5km + A	3950m
11h30	CAF + JUF	D + 1km + 2.5km + A	3950m
11h55	CCF	D + 1km + 2.5km + A	3950m
12h20	CCM	D + 1km + 2.5km + A	3950m
12h45		PAUSE	
13h15	CAM	D + 2km + 2.5 km + A	4950m
13h45	JUM	D + 2 x 2 km + 2.5km + A	6950m
14h20	MASTERS H	D + 1,5km + 3 X 2.5km + A	9450m
15h05	CLF	D + 3 X 2.5km + A	7950m
15h50	CLM	D + 1,5km + 3 X 2.5km + A	9450m

Départ = 250m - Arrivée = 200m

Détail des boucles :

ROUGE: 1km JAUNE: 1.5km BLEUE: 2km VERTE: 2.5km



Ligue d'Athlétisme Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Maison régionale des Sports,

809 bd des Ecurieuls 06210 Mandelieu

Tél : 04.92.97.49.77 / Fax : 04.92.97.49.78

Courriel : mandelieu@lapaca.fr

Site internet : www.ligueathlétismepaca.athle.fr